

222C1599
FR0014003PZ3-FS0485

23 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ACCOR ACQUISITION COMPANY
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juin 2022, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juin 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY¹ et détenir directement et indirectement 2 014 776 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 5,39% du capital et des droits de vote de cette société², réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
UBS AG	1 739 166	4,65
UBS Securities LLC	275 610	0,74
Total UBS Group AG	2 014 776	5,39

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 1 740 460 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) réparties comme suit :

- 1 705 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY au titre d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- 1 738 755 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY au titre d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 1 850 545 bons de souscription d'actions ordinaires rachetables (BSAR) donnant droit à 616 842 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY au prix unitaire de 11,50 €³.

¹ Société introduite sur Euronext Paris depuis le 1^{er} juin 2021. Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le n° 21-180 le 26 mai 2021 et communiqué de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY du 28 mai 2021.

² Sur la base d'un capital composé de 37 388 153 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le n° 21-180 le 26 mai 2021 pour la période d'exercice.